



Conseil municipal du 16 juillet 2015

COMPTE RENDU Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille quinze, le seize du mois de juillet à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Plougonven, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yvon Le Cousse, Maire.

1-Aménagement des abords de la Mairie : attribution du marché des travaux

A la majorité (3 abstentions) :

- Lot n°1 : le lot a été attribué à l'entreprise Colas pour un montant de 188 426, 88 € HT
- Lot n°2 : le lot a été attribué à l'entreprise Jardin Services pour un montant de 114 146 € HT
- Lot n°3 : en attente des auditions du 24 septembre 2015

2-Cession de chemins ruraux : mise à l'enquête publique

Certaines sections de chemins ruraux ont perdu leur utilité pour la circulation publique et des riverains ont souhaité acquérir ces parcelles. Il est donc proposé d'engager une procédure préalable à l'aliénation des chemins et sections de chemins ruraux suivants :

Demandeur	N° chemin	Cadastre	Superficie en m ²	Adresse de la parcelle
Bourven Michel	C.E. n° 32	ZP n° 23	650	Quistillic
Bourven Michel	C.R. 19 (partie)	ZP n° 92	629	Quistillic
Bobrowska Bruno & Morin Patrice	C.E. 78 (partie)	XT n° 119	222	Mikaël ar Chapel
Pilot Florian	C.E. n° 164	YL n° 40	1880	Le Launay
Pilot Florian	C.E. n° 158	YL n° 37	2160	Le Launay
Pilot Jean-Pierre	C.R.	YI n° 10	80	Guerdual
Pilot Jean-Pierre	C.E. (partie)	YI n° 95	476	Guerdual
Le Jeune Alain	C.E. n° 8	ZE n° 19	360	Kerstrad
Nourrisson Thierry	C.R. n°5 (partie)	ZE n° 40	880	Kerstrad

A l'unanimité, le Conseil a approuvé la mise à l'enquête publique en vue de la cession des chemins ruraux.

3- Orange : reconduction du bail relais

Afin de disposer d'un bon réseau de téléphonie mobile sur la commune et vu la proposition de nouveau bail d'Orange, il a été décidé, **à l'unanimité**, de renouveler le bail initial du 1^{er} octobre 2004.

4- Assainissement : Information sur les hypothèses étudiées par le S.I.E. du Val de Pen ar Stang

André PRIGENT, Président du SIE de Pen ar Stang, a présenté au Conseil le projet de la centrale d'épuration qui concerne les Communes de Plougonven et Plourin-lès-Morlaix.

Le projet retenu est celui qui a reçu après observation, l'accord de l'Agence régionale de Santé (A.R.S.), de la police de l'eau et du département. Le scénario n°3 est retenu d'une station commune située sur Plougonven. L'A.R.S. a néanmoins souhaité un traitement en UV (60 000 € de coûts supplémentaires).

Une consultation est actuellement en cours pour la maîtrise d'œuvre auprès de SAFEGE, qui a déjà réalisé l'étude de faisabilité. Une réunion est prévue le lundi 20 juillet 2015.

Une propriété, située à proximité des actuelles lagunes avait fait l'objet d'un compromis de vente mais celui-ci a été annulé. Les vendeurs avancent que le projet de station d'épuration est la cause de l'annulation du compromis et s'estiment lésés par le projet.